

Communiqué

Collectif 43 m2 au Théâtre de Vidy

La Municipalité de Lausanne a appris que le collectif 43m2 avait débuté une occupation illicite des locaux du théâtre de Vidy ce lundi. Elle rappelle, selon une pratique constante, qu'elle ne tolère et n'admet aucune occupation illicite de bâtiments publics et qu'elle a donc exigé son évacuation. Alors qu'une nouvelle séance réunissait ce matin-même les participantes et les participants à la table ronde sur les hébergements d'urgence dans une logique constructive pour continuer à trouver des solutions, la Municipalité ne peut tolérer ce type d'actions.

Après des négociations avec la police et la direction du théâtre, le collectif 43m2 a libéré les locaux du théâtre. Sur proposition du théâtre, la Ville a accepté qu'un espace soit maintenu en extérieur jusqu'à ce weekend, à des fins de discussion et d'animation. Il est destiné au dialogue et à la sensibilisation. Aucun hébergement n'y sera toléré.

La Ville de Lausanne rappelle également que s'est tenue ce lundi matin une nouvelle séance réunissant les participantes et participants à la table ronde sur les hébergements d'urgence dans une logique constructive pour continuer à trouver des solutions. Pour rappel, actuellement, 212 places d'hébergement d'urgence restent disponibles pour les personnes dans le besoin, notamment au Sleep-in, à la rue de la Borde, à St-Martin et à la Marmotte, à la Rue César-Roux et à Renens.

En ce début d'années la capacité de l'hébergement de la rue de la Borde a été augmentée de 42 à 65 places et prolongé de deux mois.

Par ailleurs, à Renens, les nouveaux hébergements de transition, ouverts à l'année à partir du 1er mars dernier, accueillent actuellement 29 personnes sur les 35 places disponibles, dont 19 personnes en emploi, une famille, des femmes ainsi que des seniors dont la santé est particulièrement fragile. Ces personnes bénéficient d'un hébergement 24h/24 pour une durée déterminée, le temps de stabiliser leur situation. Ce dispositif est exploité par la Ville de Lausanne et co-financé par le Canton, en partenariat avec la Municipalité de Renens.

L'hébergement d'urgence est un dossier important, prioritaire, et la politique de la Ville en la matière avance en collaboration avec le canton et les institutions concernées dans une logique constructive.

La Municipalité de Lausanne

Informations sur www.lausanne.ch

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- Grégoire Junod, syndic de Lausanne, 021 315 22 01

Lausanne, le 19 juin 2023